



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 avril 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 avril 2023, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Stratégie Québécoise de l'eau, Plan d'action 2018-2023 — Projet Laboratoire Rivière vivante — Phase 1 — Aide financière
 - 4.2.2 Programme Territoires : Priorité bioalimentaire, volet 1 — Révision du PDZA — Aide financière
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 12 avril 2023
 - 5.1.2 22^e Édition – Souper Homards – Fondation du Collège Rivier – Représentants



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.1.3 Ville de Waterville — Demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution et de resserrer l'encadrement de l'industrie des matières résiduelles fertilisantes (MRF) par règlement
- 5.1.4 Déplacement de la rencontre du CA — Mai 2023
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 5.3 Invitation — 1^{re} édition du Tournoi de poches — 14 juillet 2023
- 5.4 Bilan — RénoRégion

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 mars 2023
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 États des surplus au 31 décembre 2022
 - 6.3.2 Remboursement des surplus de départements
- 6.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 — AUDIT
 - 6.4.1 Rapport de l'auditeur
 - 6.4.2 Résultats financiers
 - 6.4.3 Coût net de la Collecte sélective — Rapport financier du vérificateur externe – Exercice se terminant le 31 décembre 2022
- 6.5 Ristourne — Fonds d'assurance des municipalités du Québec (MMQ)

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 5 avril 2023
 - 7.1.2 Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (MADA), volet – Convention d'aide financière – Autorisation à signature
 - 7.1.3 ActiBus de la région de Coaticook
 - 7.1.3.1 États financiers 2022
 - 7.1.3.2 Rapport d'exploitation 2022 et signature de l'engagement — Transport adapté
 - 7.1.3.3 Rapport d'exploitation 2022 et signature de l'engagement — Transport collectif
 - 7.1.4 Politique — Prise de décision en aménagement du territoire
 - 7.1.5 Résolution de contrôle intérimaire concernant l'interdiction de démolition de bâtiments d'intérêt culturel identifiés au schéma d'aménagement et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de développement durable de la MRC de Coaticook

- 7.1.6 Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture — Agrandissement projet de Champeau à Saint-Malo

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

- 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et environnement (CMNE) du 5 avril 2023

- 7.2.2 FVMV, volet changement climatique — Projet de sensibilisation à la captation des eaux de pluie et aux îlots de chaleur

- 7.2.3 Projet de gestion durable des eaux de pluie et réduction des îlots de chaleur (OASIS)

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

- 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des Communautés (CDC) du 4 avril 2023

- 7.3.2 Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada — Projet de serre multifonctionnelle

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 5 avril 2023

- 8.2 Halte-Paysage

- 8.3 Fonds Vitalité des milieux de vie

- 8.4 Conseil de la Culture de l'Estrie — Assemblée générale annuelle

- 8.5 Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE)

- 8.5.1 Assemblée générale annuelle (AGA) — Désignation des représentants

- 8.5.2 Animation mobile — Entente

- 8.6 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook — Projets retenus (printemps)

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 4 avril 2023

- 9.2 Défi OsEntreprendre

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique, volet service incendie du 6 avril 2023

- 10.2 Rapport annuel 2022, Schéma de couverture de risques en incendie

- 10.3 Avenir précaire des services incendie — Crédits d'impôt

- 10.4 Projet d'acquisition extincteur virtuel

- 10.5 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique, volet service policier du 6 avril 2023

- 10.6 PARL – Priorités locales 2023-2024

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.1 **Adoption** — Règlement modifiant le règlement n°4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 11.2 **GESTION CONTRACTUELLE**
 - 11.2.1 Entente sectorielle de développement en concertation régionale — Autorisation à signature
 - 11.2.2 Acte de cession — Vente pour taxes – Autorisation à signature
 - 11.2.2.1 Adjudication 2017 — Lot 5 416 124 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Stanstead-Est
 - 11.2.2.2 Adjudication 2015 — Lot 5 416 021 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Stanstead-Est
 - 11.2.2.3 Adjudication 2019 — Lot 5 416 194 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Stanstead-Est
 - 11.2.2.4 Adjudication 2019 — Lot 5 416 188 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Stanstead-Est
 - 11.2.2.5 Adjudication 2021 — Lot 5 416 107 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Stanstead-Est
 - 11.2.3 Écocentre de Waterville — Mode d'adjudication des contrats à venir
- 11.3 **CORRESPONDANCE**
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 11.3.2 Semaine Québécoise intergénérationnelle — 21 au 27 mai 2023
 - 11.3.3 MRC de Bécancour — Meilleur encadrement des personnes potentiellement violentes lors de leur remise en liberté
- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons — Désignation — Membre représentant de la communauté
 - 13.2 Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook — Assemblée générale annuelle
- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
- 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 38 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2023-04-090

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2023-04-091

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L’EAU, PLAN D’ACTION 2018-2023 — PROJET LABORATOIRE RIVIÈRE VIVANTE — PHASE 1 — AIDE FINANCIÈRE

Information est donnée à l’effet que le projet Laboratoire Rivière vivante — Phase 1 de la MRC a été retenu dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 7.3.1 « *Mettre en place un programme de soutien régional aux enjeux de l’eau (PDE-PGIR)* » du Plan d’action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l’eau. Ainsi une subvention maximale de 152 993 \$ sera accordée à la MRC par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la réalisation de ce projet.

4.2.2 PROGRAMME TERRITOIRE : PRIORITÉ BIOALIMENTAIRE, VOLET 1 — RÉVISION DU PDZA — AIDE FINANCIÈRE

Information est donnée à l’effet que le projet de révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook a été retenu dans le cadre du programme « *Territoires : priorité bioalimentaire, volet 1* ». Ainsi une subvention maximale de 50 000 \$ sera accordée à la MRC par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation pour la réalisation de ce projet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 AVRIL 2023**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 12 avril 2023.

**5.1.2 22^E ÉDITION — SOUPER HOMARDS – FONDATION DU
COLLÈGE RIVIER - REPRÉSENTANTS**

Le Comité administratif (CA) de la MRC a acheté 2 billets pour la 22^e édition du Souper aux homards de la Fondation du Collège Rivier aux termes de la résolution 2023-CA-04-82. Les représentants de la MRC seront le préfet et l'élue responsable des dossiers « Jeunesse ».

CM2023-04-092

**5.1.3 VILLE DE WATERVILLE — DEMANDE AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'APPLIQUER LE
PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET DE RESSERRER
L'ENCADREMENT DE L'INDUSTRIE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) PAR
RÈGLEMENT**

ATTENDU les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête ;

ATTENDU que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé le 2 mars dernier que le gouvernement du Québec instaurait un moratoire temporaire sur l'épandage agricole des biosolides importés des États-Unis ;

ATTENDU que le moratoire restera en vigueur jusqu'à ce qu'un mécanisme de contrôle des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) soit instauré, de manière à s'assurer que les matières résiduelles fertilisantes (MRF) générées à l'extérieur du Canada, mais importées au Québec, présentent des niveaux sécuritaires de PFAS ;

ATTENDU que l'interdiction de l'épandage des biosolides des États-Unis est un bon pas, mais ceux-ci peuvent toujours être importés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté la résolution CM2023-03-080, suite à la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 9 mars 2023, demandant au gouvernement fédéral d'interdire l'importation de toutes matières résiduelles fertilisantes ou biosolides des États-Unis qui ne respectent pas les seuils de PFAS sécuritaires et de tout autre composé non souhaitable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Ville de Waterville a adopté la résolution 5387-2023-04-03, par laquelle elle demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS ;

ATTENDU que cette résolution vise :

- l'interdiction par le biais d'un moratoire, l'épandage sur les terres agricoles de **toute MRF**, et ce, peu importe la provenance ;
- l'obtention d'un débat public sur la question ;
- l'adoption d'un cadre réglementaire strict afin d'éviter des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS ;

ATTENDU que les MRF ne pouvant faire l'objet d'épandage devront alors être stockées ou enfouies ;

ATTENDU que cette résolution fut transmise à la MRC ainsi qu'aux municipalités de son territoire ;

ATTENDU que bien que la Ville de Waterville ne sollicite pas l'appui de la MRC ou des municipalités, certaines ont commencé à le faire ;

ATTENDU qu'en vertu des articles 21 et 22 du « *Règlement n° 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook au Comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité* » les décisions du CA doivent faire consensus et être unanimes, à défaut de quoi le préfet doit référer la question au Conseil de la MRC qui devient la seule autorité pouvant statuer sur la question en litige ;

ATTENDU que la demande d'un moratoire complet sur l'utilisation des MRF ne fait pas l'unanimité, pour diverses raisons et va à l'encontre de la recommandation du CCA ;

ATTENDU les nombreuses préoccupations qui persistent au niveau des MRF ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer les démarches de la Ville de Waterville qui demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS ;
- ▶ de demander au gouvernement du Québec :
 - l'interdiction par le biais d'un moratoire, l'épandage sur les terres agricoles de **toute MRF**, et ce, peu importe la provenance ;
 - l'obtention d'un débat public sur la question ;
 - l'adoption d'un cadre réglementaire strict afin d'éviter des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS ;
 - ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest			7	17,17
Françoise Bouchard			2	3,95
Benoît Lavoie			1	1,50
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux			2	3,75
Benoît Roy			1	2,57
Henri Pariseau			1	0,54
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	31/45	70,52 %	14/45	29,48 %

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOTES ET DES VOIX

CM2023-04-093

5.1.4 DÉPLACEMENT DE LA RENCONTRE DU CA — MAI 2023

ATTENDU qu'une séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook est prévue le 10 mai 2023 en conformité avec la résolution CM2022-11-248 ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier a été donné à cet effet le 24 novembre 2022, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU qu’il est opportun de déplacer la séance du CA de la MRC prévue le 10 mai 2023, et ce, afin de permettre aux élu-es d’assister à une rencontre avec divers ministères ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de modifier la date de la séance ordinaire de mai du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, tel qu’adoptée aux termes de la résolution CM2022-11-248, ainsi celle-ci se tiendra la veille, soit le 9 mai 2023, à la même heure ;
- ▶ de procéder à la publication d’un avis public à cet effet conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L’agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l’équipe de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-04-094

5.3 INVITATION — 1^{RE} ÉDITION DU TOURNOI DE POCHEs
— 14 JUILLET 2023

L’agente de communication marketing présente l’invitation de la première édition du Tournoi de poches de la MRC au profit des bourses nouveau-nés. L’activité se tiendra le 14 juillet prochain au Centre Gérard Couillard à Coaticook. Les élus sont invités à noter l’activité à leur agenda et de partager l’invitation.

5.4 BILAN — RÉNORÉGION

La greffière présente un bilan du programme d’aide financière RénoRégion (anciennement RénoVillage) de la Société d’Habitation du Québec.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d’un montant total de 833 349,74 \$ payés au 19 avril 2023, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2023-04-095

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d’un montant total de 199 599,89 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 199 599,89 \$ d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D’AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 MARS 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d’autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l’exercice financier 2023, pour le mois de mars 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2023-04-096

6.3.1 ÉTATS DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU que suite au dépôt du rapport financier pour l’exercice ayant pris fin le 31 décembre 2022, le directeur des finances dépose l’état des surplus au 31 décembre 2022 avec une explication quant aux écarts ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport des surplus eu égard aux différentes catégories de fonction et activités de fonctionnement au 31 décembre 2022 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d’accepter l’état des surplus de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2022 dans les différentes catégories de fonctions tel que présenté par le directeur des finances.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-097

6.3.2 REMBOURSEMENT DES SURPLUS DE DÉPARTEMENTS

ATTENDU que certains départements créés au niveau des règlements de quote-part n'existent plus ou ne sont plus actifs ;

ATTENDU qu'il y a lieu de rembourser les soldes qui y sont toujours disponibles, aux municipalités qui y ont contribué, et ce, en fonction des critères de répartition qui prévalaient, sauf pour le département « *Projets spéciaux* » qui sera fusionné avec le département « *Développement des communautés* » ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la présentation du directeur des finances à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'on y retrouve au niveau de la Partie I, les départements « *Abattage d'arbres* » et « *Projets spéciaux* », au niveau de la Partie II, le département « *FQM* » et au niveau de la Partie III, les départements « *Diversification* », « *Plan et règlement* » et « *Inspection* » ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de rembourser aux municipalités locales les sommes suivantes, tous départements confondus :

Municipalité	Abattage	FQM	Diversification	Plan et règlement	Inspection	Total
BAO	786 \$	1 311 \$	295 \$	254 \$		2 646 \$
COA	1 602 \$		3 304 \$			4 906 \$
COM	1 217 \$	5 604 \$	1 269 \$			8 091 \$
DIX	725 \$	1 268 \$	280 \$	231 \$	283 \$	2 787 \$
EAH	885 \$	552 \$	146 \$	184 \$	142 \$	1 909 \$
MAR	451 \$	676 \$		188 \$		1 316 \$
STH	1 962 \$	1 670 \$	361 \$	290 \$	708 \$	4 991 \$
STM	1 518 \$	920 \$	234 \$	212 \$		2 884 \$
STV	723 \$	310 \$	70 \$	162 \$		1 264 \$
STEE	922 \$	1 032 \$	237 \$	237 \$	283 \$	2 712 \$
STAE	932 \$	1 871 \$		278 \$		3 082 \$
WAT	310 \$	2 674 \$	749 \$	367 \$		4 100 \$
TOTAL	12 035 \$	17 889 \$	6 946 \$	2 403 \$	1 415 \$	40 688 \$

- de verser le surplus accumulé au sein du département « Projets spéciaux » dans le nouveau département fusionné « Développement des communautés » ;
- de confier le mandat à la trésorerie d’effectuer les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 — AUDIT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-04-098

6.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux, CPA auditrice, CA, chez RCGT S.E.N.C.R.L. du rapport de l'auditeur ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, tel que préparé et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-099

6.4.2 RÉSULTATS FINANCIERS

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux, CPA, auditrice, CA, chez RCGT S.E.N.C.R.L. du rapport financier de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2022 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d’accepter les résultats financiers de la MRC de Coaticook pour l’exercice terminé le 31 décembre 2022, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-100

6.4.3 COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE — RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l’audit du coût net de la collecte des matières recyclables (collecte sélective et plastiques agricoles) pour l’exercice financier s’étant terminé le 31 décembre 2022, notamment pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le rapport de l’auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.NC.R.L. ;

ATTENDU que le coût net est établi à 259 583 \$ pour les municipalités participantes, y compris Hatley et Canton de Hatley au niveau du plastique agricole ;

ATTENDU que le conseil prend acte du rapport de l’auditeur indépendant et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d’accepter le résultat de l’audit du coût net de la collecte des matières recyclables pour l’exercice financier s’étant terminé le 31 décembre 2022 tel que préparé par RCGT S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant et le transmettre à Recyc-Québec afin d’avoir droit aux redevances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.5 RISTOURNE — FONDS D’ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

Information est donnée à l’effet que le Fonds d’assurance des municipalités du Québec (anciennement Mutuelle des Municipalités du Québec ou MMQ) a décidé de ne pas verser d’intérêt (autrefois ristourne) à la fin de l’exercice 2022, et ce, en raison notamment de la hausse des coûts de réassurance, du contexte inflationniste, de la complexification du contexte réglementaire et des changements climatiques. L’objectif du Fonds étant de demeurer compétitif.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 5 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 5 avril 2023.

CM2023-04-101

7.1.2 PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL — MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA), VOLET 2 — CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que l'une des actions au niveau de la Planification stratégique de la MRC 2018-2023 de la MRC de Coaticook est de « Favoriser les déplacements multimodaux notamment en se dotant d'un plan de mobilité durable » ;

ATTENDU qu'« Adapter l'offre de transport pour mieux répondre aux besoins évolutifs des familles et des aînés » est l'un des enjeux soulignés dans Politique familiale et des aînés 2020-2024 ;

ATTENDU que la MRC a confié un mandat au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour une étude sur les besoins en transport sur le territoire de la MRC ainsi que le potentiel d'un Taxibus dans la région ;

ATTENDU qu'un Taxibus est un service intermunicipal de transport collectif, dont les déplacements peuvent être effectués en taxi ou en minibus ;

ATTENDU que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Transports ont uni leurs forces afin de soutenir les organismes en transport collectif en milieu rural dans le but d'accroître la mobilité des aînés sur leur territoire ;

ATTENDU qu'en complémentarité au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) — Volet II, et au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), administré par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, une aide spécifique fut mise en place par le Programme d'aide au transport collectif régional — Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU que ce programme a pour objectif général d'améliorer la mobilité des aînés en milieu rural et comprend 3 volets qui comprennent chacun des objectifs spécifiques ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2022-10-220 a autorisé le dépôt du projet de Taxibus sur le territoire de la MRC pour une aide financière dans le cadre du Volet 2 : Implantation de projets pilotes en transport collectif ;

ATTENDU que la ministre des Transports et de la Mobilité durable a informé la MRC, le 17 mars dernier, que ce projet est admissible à une aide financière maximale de 52 568 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la convention d’aide financière déterminant les modalités de versement de l’aide financière en vertu du Programme d’aide au développement du transport collectif - Municipalité amie des aînés (MADA) et définissant les obligations de chacune des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter la convention d’aide financière du Programme d’aide au développement du transport collectif — Municipalité amie des aînés (MADA), telle que présentée ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le directeur général/greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie conforme de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Messieurs Michel-Henri Goyette et Johnny Pizar rappellent au Conseil de la MRC qu'ils siègent tous deux au Conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook. Monsieur Michel-Henri Goyette est l'Élu responsable du Transport au sein du Conseil et désigné à ce titre comme représentant de la MRC.

7.1.3 ACTIBUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

CM2023-04-102

7.1.3.1 ÉTATS FINANCIERS 2022

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif et adapté dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2022 vérifiés par Mario Simard, CPA et présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2022, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2023-04-103

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.3.2 RAPPORT D'EXPLOITATION 2022 ET SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT — TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) — « *Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté* » adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural du ministère des Transports et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Programme de subvention au transport adapté permet de répondre aux besoins en matière de transport des personnes handicapées ;

ATTENDU la mise en place d'un programme pluriannuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que le rapport d'exploitation est l'un des documents exigés par le ministère pour le versement de l'aide financière du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté ;

ATTENDU que la MRC doit également procéder à la signature d'un engagement avec le ministère ;

ATTENDU que la contribution monétaire du milieu pour le transport adapté prévue en 2023 est de plus de 74 301 \$;

ATTENDU que la contribution des usagers prévue en 2023 est de plus de 40 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation pour l'année 2022, d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d'autoriser le directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer l'engagement avec le ministère pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de réitérer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-104

7.1.3.3 RAPPORT D'EXPLOITATION 2022 ET SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT — TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) — « *Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté* » adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la mise en place d'un programme pluriannuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que le rapport d'exploitation est l'un des documents exigés par le ministère pour le versement de l'aide financière du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif ;

ATTENDU que la MRC doit également procéder à la signature d'un engagement avec le ministère ;

ATTENDU que le montant des dépenses anticipées pour l'année 2023 est de plus de 500 000 \$ en transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a approuvé les nouvelles prévisions budgétaires 2023 d'Acti-Bus ainsi que les tarifs des usagers, aux termes de résolution CM2022-11-259 ;

ATTENDU que la MRC s'est également dotée d'une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d'un Plan révisé de développement du transport collectif ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation pour l'année 2022, d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d'autoriser le directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif ;
- ▶ d'autoriser le directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer l'engagement avec le ministère pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service de transport collectif en 2023 est estimée à plus de 19 500 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à près de 80 000 \$;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2022 attribuable au MTQ, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTQ, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l'offre de transport ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de s’engager à effectuer encore environ 27 000 déplacements en 2023 ;
- ▶ de demander au ministère des Transports, une aide financière de dans le cadre du *Programme d’aide au développement du transport collectif (PATDC)*, sous réserve de l’admissibilité de la demande et dans le respect des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-105

7.1.4 POLITIQUE — PRISE DE DÉCISION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU que plusieurs responsabilités en aménagement du territoire ont été transférées aux MRC suite à l’adoption de plusieurs modifications législatives au Québec (notamment les projets de loi 67, 103 et 69) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte un projet de politique intitulé « *Politique concernant la prise de décision en aménagement du territoire de la MRC de Coaticook relative aux avis et décisions discrétionnaires en aménagement du territoire* » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l’objectif de ladite politique consiste à guider les décideurs en offrant une marche à suivre et des critères préalablement établis sur lesquels



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

baser leurs décisions, afin d’assurer une cohérence dans la prise de décision concernant des questions de gestion du territoire, de conservation des milieux naturels et du patrimoine bâti et de développement socio-économique de la région ;

ATTENDU que ladite politique s’appliquera aux champs d’application suivants :

- demandes de modification du schéma d’aménagement et de développement durable ;
- demandes d’exclusion à la zone agricole ;
- demandes de dérogations mineures en contraintes naturelles et anthropiques ;
- demandes de démolition d’un immeuble patrimonial ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d’adopter la « *Politique concernant la prise de décision en aménagement du territoire de la MRC de Coaticook relative aux avis et décisions discrétionnaires en aménagement du territoire* », telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-04-106

7.1.5 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE CONCERNANT L'INTERDICTION DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS D'INTÉRÊT CULTUREL IDENTIFIÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADDR) de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook est entré en vigueur le 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU que l'article 62 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) permet à une MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant notamment à interdire les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions ;

ATTENDU que les modifications apportées à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'adoption du projet de loi numéro 69 (PL-69) par l'Assemblée nationale du Québec le 25 mars 2021, oblige désormais les MRC à se doter d'un inventaire à jour des immeubles présentant une valeur patrimoniale selon le mode de réalisation, de consignation et de diffusion prescrit par règlement du ministre, d'ici le 1^{er} avril 2026 (art. 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*) ;

ATTENDU que l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige désormais les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition des immeubles visant minimalement les immeubles inscrits dans l'inventaire à jour de la MRC ainsi que ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité, d'ici le 1^{er} avril 2023 ;

ATTENDU que d'ici l'entrée en vigueur d'un règlement de démolition conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'adoption d'un inventaire à jour par la MRC, les municipalités locales sont tenues de respecter les mesures **transitoires** prévues par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) avant la délivrance d'un permis de démolition d'un immeuble construit avant 1940 ;

ATTENDU qu'en attendant la mise en application par les municipalités locales des règlements relatifs à la démolition des immeubles patrimoniaux et qu'en regard des principes de la *Loi sur le patrimoine culturel* et des objectifs inscrits au schéma d'aménagement et de développement durable, il est **pertinent** que la MRC de Coaticook et ses municipalités constituantes s'assurent d'éviter toute démolition d'immeuble d'intérêt qui pourrait constituer une perte importante notamment pour l'histoire locale, pour sa contribution à un ensemble particulier, ou sa représentativité d'un courant architectural ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook considère qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire (RCI) dans le but de protéger tout bâtiment d'intérêt culturel identifié au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC, jusqu'à la mise en application de la réglementation locale ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook peut, en adoptant une résolution de contrôle intérimaire (RCI) notamment, interdire temporairement toute démolition ;

ATTENDU qu'une des orientations du schéma est de « Protéger, développer et mettre en valeur les richesses naturelles, patrimoniales, paysagères et culturelles afin de renforcer l'attractivité de la région de Coaticook, pour l'enrichissement de la qualité de vie des résidents et le développement touristique » (Grandes orientations du chapitre 3 – Le pari d'aménagement du schéma d'aménagement et de développement durable) ;

ATTENDU que l'objectif d'aménagement 4.9.2a) vise à protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti ;

ATTENDU la présente résolution de contrôle intérimaire vise à s'assurer **d'éviter** toute démolition d'immeuble d'intérêt patrimonial **avant** l'entrée en vigueur des règlements de démolition par les municipalités locales, qui pourrait constituer une perte importante notamment pour l'histoire locale, pour sa contribution à un ensemble particulier ou sa représentativité d'un courant architectural, en attendant la mise en application par les municipalités locales des règlements relatifs à la démolition des immeubles patrimoniaux ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent à l'**ensemble** du territoire de la MRC de Coaticook.

ARTICLE 3 INTERDICTION DE DÉMOLITION

Il est **interdit** de procéder à la démolition de :

- Tout immeuble cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ;
- Tout bâtiment identifié à la carte 4.9.2-1 : Territoires d'intérêt culturel de la MRC de Coaticook du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC et apparaissant à la liste ci-jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

La présente résolution ne s'applique pas aux travaux de démolition suivants, sauf pour un immeuble cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- La démolition d'un immeuble à l'égard duquel une ordonnance de démolition a été rendue par un tribunal ;
- La démolition d'un immeuble incendié ou autrement sinistré, s'il est démontré par le dépôt d'un rapport d'un professionnel compétent en la matière, que le bâtiment a perdu plus de la moitié (50 %) de sa valeur ;
- La démolition d'un bâtiment dont la situation présente une condition dangereuse et s'il y a urgence d'agir afin d'assurer la sécurité des lieux et du voisinage démontré par le dépôt d'un rapport d'un professionnel compétent en la matière ;
- La démolition d'un bâtiment situé dans une municipalité où un règlement de démolition conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et selon les modalités prévues à l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est en vigueur.
- La démolition d'un bâtiment effectuée dans le cadre de travaux visant une restauration ou une mise en valeur patrimoniale suivant les recommandations d'un expert dans le domaine.

ARTICLE 4 EFFETS DU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucun permis de construction, aucun permis de lotissement, aucun certificat d'autorisation ou aucun certificat d'occupation ne peut être délivré en vertu d'un règlement d'une municipalité, à l'égard d'une activité qui est interdite par la présente résolution de contrôle intérimaire.

La présente résolution **cessera d'avoir effet 90 jours** suivant l'adoption de la présente résolution ou municipalité par municipalité suivant l'entrée en vigueur du règlement de démolition des municipalités conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et selon les modalités prévues à l'article 70 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-107

**7.1.6 DEMANDE D’UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE
L’AGRICULTURE — AGRANDISSEMENT PROJET DE
CHAMPEAU À SAINT-MALO**

ATTENDU qu’une orientation préliminaire défavorable a été émise par la CPTAQ dans le dossier du projet d’agrandissement pour l’aménagement de bureaux administratifs et autres aménagements connexes de l’entreprise J. M. Champeau Inc. à Saint-Malo (dossier 439890) ;

ATTENDU que la MRC a procédé à la modification de son Schéma d’aménagement et de développement révisé afin d’agrandir une aire d’affectation « *Industrielle et commerciale* » à même l’aire d’affectation « *Agricole* » dans la zone agricole permanente du territoire de Saint-Malo, dans le cadre du projet d’agrandissement de l’entreprise ;

ATTENDU que la modification réglementaire a reçu un avis de conformité de la ministre des Affaires municipales et est donc en vigueur depuis le 1^{er} février 2023 en respect des dispositions de la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU que la modification a donc été jugée conforme aux Orientations gouvernementales en matière d’aménagement et a donc fait l’objet d’une présentation à divers ministères ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil s’explique mal l’orientation préliminaire de la CPTAQ de refuser la demande pour une utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 5 404 346 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Compton, eu égard :

- aux possibilités d’utilisation à des fins agricoles plus que limitées de cette partie de lot ;
- aux droits acquis sur les anciens lots 2-2-P du rang 4 et 2-2-P du rang 3 du cadastre du Canton d’Auckland ;
- que l’entreprise est dynamique, en place depuis plusieurs années, en pleine croissance et est l’un des grands employeurs de la MRC ;
- etc.

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de réitérer à la CPTAQ l'appui de la MRC de Coaticook dans le dossier du projet d'agrandissement pour l'aménagement de bureaux administratifs et autres aménagements connexes de l'entreprise J. M. Champeau Inc. à Saint-Malo (dossier 439890) ;
- ▶ de demander la possibilité de participer à une rencontre (audience) avec la Commission dans ce dossier, tel que le prévoit la Loi, avant que celle-ci ne rende sa décision.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 5 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 5 avril 2023.

7.2.2 FVMV, VOLET CHANGEMENT CLIMATIQUE — PROJET DE SENSIBILISATION À LA CAPTATION DES EAUX DE PLUIE ET AUX ÎLOTS DE CHALEUR

ATTENDU que le Centre de Jardin Dansereau de Stanstead-Est a déposé un projet au Fonds Vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements

CM2023-04-108



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

climatiques ;

ATTENDU qu'une aide financière de 5 601 \$ est demandée au soutien du projet, dans le volet changement climatique au sein de l'enveloppe territoriale ;

ATTENDU que les coûts estimés du projet sont de 20 656 \$;

ATTENDU que le projet « *Campagne de sensibilisation sur les changements climatiques et promotion de mesures d'adaptation (captation de l'eau de pluie, la récupération de l'eau et la réduction des îlots de chaleur* » sera réalisé en collaboration avec des étudiants de l'Université de Sherbrooke ;

ATTENDU que des panneaux d'interprétation indiquant les mesures à préconiser par la clientèle seront installés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet « *Campagne de sensibilisation sur les changements climatiques et promotion de mesures d'adaptation (captation de l'eau de pluie, la récupération de l'eau et la réduction des îlots de chaleur* » tel que présenté et de lui accorder une aide financière de 5 601 \$ de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et le promoteur du projet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général/greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ de reconnaître exceptionnellement l'ensemble des dépenses associées au projet, y compris celles déjà réalisées ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-109

7.2.3 PROJET DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE ET RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR (OASIS)

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour la société de s'adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d'en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que le Volet 1 vise à apporter un soutien dans la planification de projets de verdissement, qui incluent l'acquisition de connaissances sur les risques, les solutions et l'acceptabilité sociale ;

ATTENDU que suite à l'adoption du plan d'action Alé'ailleurs, un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur fut élaboré, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le COGESAF et l'INRS et certaines municipalités locales ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la brève présentation de la direction générale du projet totalisant près de 489 000 \$ sur une période de 2 ans ;

ATTENDU que les municipalités locales participeront également financièrement à hauteur de 15 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de déposer le projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur élaborée, en collaboration avec plusieurs partenaires et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville au volet 1 du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer ladite demande d'aide financière au nom de la MRC ;
- ▶ de confirmer l'engagement financier de 15 000 \$ au soutien du projet ;
- ▶ d'approprier le montant de 15 000 \$ à même l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook, au sein de la Partie 1, département « Développement des communautés » dans la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Autre », poste budgétaire 02 62996 996 à cet effet ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie à effectuer les écritures comptables afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 4 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 5 avril 2023.

CM2023-04-110

7.3.2 FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA — PROJET DE SERRE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU que le Centre d’initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a pour mission de dynamiser le milieu agricole de façon durable par des projets innovateurs qui soutiennent le développement régional et la formation ;

ATTENDU que le CIARC sollicite l’appui de la MRC dans le cadre du dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) ;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, pour être admissible à du financement, le CIARC, étant un organisme à but non lucratif, celui-ci doit établir un partenariat avec une municipalité, un gouvernement ou un groupe d’une communauté des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, ou un organisme de bienfaisance enregistré ;

ATTENDU que la demande d’aide financière du CIARC concerne le projet de construction d’une nouvelle serre multifonctionnelle innovante et durable qui servira à plusieurs partenaires de la communauté ;

ATTENDU que ce projet est estimé à 435 000 \$;

ATTENDU que la demande d’aide financière au Fonds AgriEsprit est d’un montant de 25 000 \$;

ATTENDU que si la demande du CIARC est acceptée, les fonds seront décaissés à la MRC et la MRC devra signer une entente de financement à cet effet ;

ATTENDU que si la demande du CIARC est acceptée, le CIARC sera l’unique responsable du projet, des redditions de compte et de la conservation des documents ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les demandes doivent être présentées d’ici le 15 mai pour cet appel à projets et le montant total du financement disponible cette année est de 1,5 M \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’appuyer le projet du CIARC de construction d’une nouvelle serre multifonctionnelle ainsi que sa présentation au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada ;
- ▶ d’autoriser la direction générale à soumettre le formulaire de déclaration d’intégrité à cet effet et à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au CIARC pour l’en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 5 AVRIL 2023



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 5 avril 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2023-04-111

8.2 HALTE PAYSAGE

ATTENDU que 7 municipalités ont été rencontrées et ont manifesté leur intérêt à poursuivre le projet de « Halte-Paysage » malgré le changement de concept, soit Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

ATTENDU que ces municipalités acceptent de contribuer financièrement un montant de 4 000 \$ chacune pour la réalisation du projet ;

ATTENDU que des offres de services ou soumissions ont été sollicitées auprès de divers fournisseurs locaux et de l'Estrie ;

ATTENDU que le budget global, incluant les taxes et la contingence, est de l'ordre de 70 000 \$, incluant la préparation des surfaces d'assise ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

ATTENDU que plusieurs de ces contrats peuvent être octroyés de gré à gré *puisque'ils comportent une dépense inférieure à 25 000 \$ et que certains sont soumis aux règles d'adjudication comme prescrit aux articles 935 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et doivent être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, puisque'ils comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;*

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que les municipalités où seront installées les haltes-paysage en seront propriétaires et en assumeront l'entretien ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les offres soumises et d'autoriser la conclusion de contrats pour le projet de « Halte-Paysage » sur le territoire de la MRC de la manière suivante :

Fournisseur	Services/Objet	Coût (avant taxes)
Pieux Xtreme Sherbrooke Inc. (9488-8323 Québec Inc.) NEQ : 1166570706	Fourniture et installation de pieux	7 800 \$
Carbone Graphique NEQ : 2265312225	Conception, graphisme et imprimerie	23 920 \$
Garneau & Frères Inc. NEQ : 1172865868	Fabrication des tables à croquis et panneaux d'interprétation	16 450 \$
Danièle DeBlois, artiste	Dessin	4 884 \$
Marianne Verville, rédactrice	Rédaction	1 800 \$
BanQ	Photos	420 \$

- ▶ de transférer la propriété et la responsabilité des infrastructures à venir aux municipalités locales où elles seront situées ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 70 000 \$ toutes taxes incluses ou le crédit net de 63 919 \$ nécessaire dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « *Loisirs et culture – Activités culturelles, Halte paysage* », poste budgétaire 02 70295 447, sous réserve des crédits budgétaires disponibles ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses, sur réception et approbation des factures à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer les protocoles d'entente avec les fournisseurs au nom de la MRC, s'il y a lieu ;
- ▶ de requérir de la trésorerie la facturation des municipalités locales du montant convenu ainsi que les transferts budgétaires requis afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Services rendus — Municipalités autres », poste budgétaire 01 23110 104 au paiement partiel de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-112

8.3 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE

ATTENDU que le projet de « tour expérientielle » de Forêt Hereford a fait l’objet d’une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet intitulé « Salon du bénévolat » du Centre d’action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook a fait l’objet d’une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet « Magie-Ville » de Rues Principales a fait l’objet d’une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet de « Local » du Centre jeunesse-emploi (CJE) de la MRC de Coaticook a fait l’objet d’une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet intitulé « Triskel » du ShazamFest a fait l’objet d’une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet d’aménagement de la piste à rouleaux (pumptrack) de la Municipalité de Dixville a également fait l’objet d’une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les projets tels que présentés et leur accorder une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie, comme si décrite :

Projet	Promoteur	Aide financière	Provenance
Tour expérientielle	Forêt hereford	50 000 \$	Enveloppe territoriale
Salon du bénévolat	CAB	7 008 \$ ou 2 336 \$/an sur 3 ans	
Magie-Ville	Rues Principales	15 000 \$ ou 5 000 \$/an sur 3 ans	
Le local	CJE	20 000 \$	
Triskel	ShazamFest	6 000 \$	
Sous-Total	Projets territoriaux		98 008 \$
Aménagement pumptrack	Municipalité de Saint-Dixville	30 000 \$	Enveloppe locale de DIX
Sous-total	Projet local		30 000 \$
Grand Total d’aide financière du FVMV		128 008 \$	

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs/organisme/municipalité pour les projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à verser les montants d’aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans lesdits protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-113

8.4 CONSEIL DE LA CULTURE DE L’ESTRIE — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ATTENDU que le Conseil de la Culture de l’Estrie souhaite tenir leur Assemblée générale annuelle sur le territoire de la MRC de Coaticook, le 15 juin prochain ;

ATTENDU que celui-ci sollicite également une aide financière sous forme de commandite pour la tenue de l’événement ;

ATTENDU la « Politique concernant les demandes d’aide financière et de commandites » en vigueur depuis le 20 octobre 2004 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale
APPUYÉE par le conseiller régional

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter de contribuer à la prochaine assemblée générale annuelle (AGA) du Conseil de la Culture de l’Estrie pour un montant de 300 \$;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net d’un montant de 300 \$ dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « *Santé & Bien-être — Autre, Dons et autres organismes* » au sein du poste budgétaire 02 59002 970 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement tel que présenté ainsi que les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.5 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE)

CM2023-04-114

**8.5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) —
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) tiendra son assemblée générale annuelle (AGA) le 8 juin 2023 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre du CSLE depuis de nombreuses années et à procédé au renouvellement de son adhésion ;

ATTENDU que celle-ci est invitée à désigner ses représentants délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner l'élu responsable des dossiers « Loisirs » Monsieur Steve Lanciaux ainsi que l'agent de développement en loisirs Monsieur François-Xavier Hotte, pour représenter la MRC lors de l'AGA du CSLE ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au CSLE pour l'en informer.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-115

8.5.2 ANIMATION MOBILE — ENTENTE

ATTENDU que la MRC a présenté au Conseil Sport Loisir de l’Estrie (CSLE) un projet d’équipe d’animation mobile ;

ATTENDU que la nature innovante et structurante du projet a été reconnue notamment en matière de recrutement, de reconnaissance et de rétention du personnel des camps de jour et comme moyen efficace de soutenir les organisations et les bénévoles du territoire ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte une entente de partenariat avec le CSLE pour une aide financière de 8 000 \$ au soutien du projet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 5 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d’autoriser le préfet et le directeur général/greffier-trésorier de la MRC à signer ledit protocole au nom de la MRC, tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-116

8.6 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK — PROJETS RETENUS (PRINTEMPS)

ATTENDU qu’un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d’intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » a la responsabilité d’approuver ou de rejeter les demandes d’aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus par le Comité pour le premier appel de projets de 2023, pour un montant total de 132 600 \$ d’aide financière, dont 95 489 \$ ou 72 % de l’enveloppe, pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'accepter les 61 projets retenus par le comité pour le premier appel de projets de 2023, pour un montant total de 132 600 \$ d'aide financière, soient :

Organisme	Région	Projet	Aide financière \$
Collège François-Delaplace	MRC	Création d'un local de jeux interactif	2 000,00
Comité de loisirs de Dixville	MRC	Plaisirs d'hiver	400,00
Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook	MRC	Sorties aux quilles	3 000,00
École Sacré-Cœur	MRC	Revitalisation de la bibliothèque Sacré-Cœur	4 000,00
École Saint-Luc	MRC	La Course du Grand défi de Pierre Lavoie	2 500,00
École Mgr-Durand	MRC	Achat cage à grimper — gymnase-école	6 000,00
L'Éveil	MRC	Accessibilité à l'Éveil	6 000,00
Bulwer Golden Age	Extérieur	Location du centre	2 880,00
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette	MRC	Achat de tables	1 500,00
Lennoxville & District Community Aid	Extérieur	Repas nutritive et programme d'exercices pour aînés	2 420,00
Club âge d'or de l'Espoir de Saint-Jean l'Évangéliste	MRC	Aménagement d'un terrain de pétanque	4 799,00
Municipalité de Saint-Herménégilde	MRC	Parc Armand Viau — Terrain de balles	7 500,00
Musée Colby-Curtis	Extérieur	Équipement pour la salle d'éducation	4 200,00
École La Frontalière	MRC	Uniforme de football	1 500,00
École Sacré-Cœur	MRC	Ukulélé	2 000,00
Meals on wheels	Extérieur	Repas pour aînés	2 000,00
Cercle de Fermières	MRC	Amélioration de la salle de tissage	1 500,00
Fondation Lampe Foundation	Extérieur	Lampe/Tillotson Coaticook Region Fund Physician 2 scholarship (2023-2026)	6 000,00
Lennoxville Elementary School	Extérieur	L.E.S. Library Transformation!	2 000,00
Fondation de la Vallée Massawippi	Extérieur	FVM — Tillotson Rencontres aînées	1 500,00
Fondation Collège Rivier	MRC	Aide aux étudiants	7 000,00
École Gendreau	MRC	Classe numérique à l'école Gendreau	5 000,00
CÉA Coaticook	MRC	Des livres et des jeux de société	500,00
CAB de la MRC de Coaticook	MRC	Club des p'tits chefs, Cuisine collective des fêtes	7 500,00
École Gendreau	MRC	Le présco de Gendreau à vélo	2 800,00



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Région	Projet	Aide financière \$
5e groupe scout de Coaticook	MRC	Camp d'été 2023 doubles unités	1 500,00
Centre culturel et communautaire de Waterville	MRC	Jardin collectif et imprimante	4 500,00
Syndicat local de l'UPA de Coaticook	MRC	Sécurijour Coaticook 2023	1 000,00
Sunnyside Elementary	MRC	Bouillon pour l'âme	240,00
Municipalité de Martinville	MRC	Station réparation vélo	2 000,00
RCL Stanstead Frontier Br 05	Extérieur	Améliorer vie anciens combattants	4 000,00
PhelpsHelps	Extérieur	Phelps Camp Été	3 000,00
Mon shack... mes choix... mon avenir	Extérieur	Meubles extérieurs pour activités de groupe	1 000,00
Comité de loisirs de Martinville	MRC	Équipement de sports et articles divers	1 000,00
Association du baseball mineur de Coaticook	MRC	Nouveaux équipements	1 700,00
Loisirs East Hereford	MRC	Amélioration de notre équipement et de nos services	3 200,00
Alexander Galt Athletics Department	Extérieur	Équipement Flag football Filles	3 171,00
Sunnyside Elementary	Extérieur	Repas enfants	2 700,00
MRC de Coaticook	MRC	Développement du soutien en animation de l'escouade	8 700,00
Haskell Free Library and Opera House	Extérieur	Soirée cinéma ados	2 000,00
Maison des jeunes de Waterville	MRC	Matériel créatif	2 000,00
CPE entre amis inc.	MRC	Sécuriser, verdir et dynamiser les cours extérieures	1 650,00
Maison des jeunes de Waterville	MRC	Génies en herbes	500,00
École la Frontalière	MRC	Salle d'apaisement sensorielle	2 000,00
TOTAL			132 600 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- ▶ d'aviser le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook », et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets de l'automne ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC afin que celle-ci rencontre ses obligations ne lui ont pas été transmis.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 4 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 4 avril 2023.

9.2 DÉFI OSENTREPRENDRE

L'élu responsable des dossiers « Développement économique » indique que les entreprises suivantes sont finalistes pour la 25^e édition du Gala des Grands prix Desjardins du Défi OsEntreprendre, soient : Le Panache s.e.n.c de Coaticook, Rustik Bison de Saint-Herménégilde, la Tribu des Bois de Compton et Hatley ainsi que Rituel G de Waterville.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 6 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP), Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 avril 2023.

CM2023-04-117

10.2 RAPPORT ANNUEL 2022 — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel des activités doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) ;

ATTENDU que pour faciliter la démarche, un seul rapport est préparé pour la MRC et l'ensemble des municipalités locales qui la constituent ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2022 de la MRC de Coaticook tel que présenté et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport annuel de la MRC de Coaticook fut également présenté au Comité technique de sécurité incendie ainsi qu'au Comité de sécurité publique/volet prévention incendie et qu'il sera présenté aux greffiers-trésoriers/directeurs généraux des municipalités, dans les prochains jours ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* communiquer au ministre , **au plus tard le 31 mars** de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements, communément appelé DSI ;

ATTENDU que l'autorité chargée de l'application du schéma (MRC) doit également transmettre au ministre dans les « *trois mois de la fin de leur année financière* » le rapport d'activités de l'exercice précédent, soit **jusqu'au 31 mars** ;

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile et que les DSI sont comptabilisées dans le rapport annuel ;

ATTENDU que le délai de transmission des DSI influence grandement le délai de production et l'exactitude du rapport annuel ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet prévention incendie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2022, tel que présenté, sous réserve des commentaires des municipalités locales ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique, en l’invitant de **nouveau**, à modifier la *Loi sur la sécurité incendie*, afin d’accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours aux autorités pour produire un rapport annuel **complet et qui tienne compte de l’ensemble** des déclarations de sinistres devant être produites avant le 31 mars de chaque année et de l’approbation des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-04-118

**10.3 Avenir précaire des services incendie —
CRÉDIT D'IMPÔT**

ATTENDU qu'il y a 20 ans, moins de 200 heures de formation étaient requises pour exercer le travail de pompier à temps partiel ou pompier volontaire ;

ATTENDU que maintenant un officier doit parfaire approximativement 700 heures pour occuper le même poste et que cela représente une addition de 250 % aux exigences antérieures ;

ATTENDU que plusieurs pompiers sont appelés à quitter leurs emplois de pompiers, temps partiel en raison de leur âge ou autre raison légitime ;

ATTENDU que le recensement 2022 publié par l'Association des chefs pompiers (ACCP) dresse également les constats suivants, au niveau national :

- Diminution du nombre de pompiers (professionnels et volontaires) ;
- Augmentation du nombre d'appels d'urgence ;
- Augmentation des coûts de formation et d'équipement ;
- Reclassification de la profession dans la catégorie supérieure des professions cancérogènes ;
- etc.

ATTENDU que la rétention des pompiers est une difficulté dénotée dans la majorité des régions administratives du Québec ;

ATTENDU que le roulement du personnel fait partie de la réalité des services d'incendie à temps partiel et coûte extrêmement cher aux contribuables ;

ATTENDU que nos autorités locales ont de la difficulté à obtenir l'engagement des ressources (intervention, disponibilité, nombreuses formations, pratique vs conciliation travail-famille, etc.) ;

ATTENDU que la durée de formation d'un nouveau pompier requiert entre 12 et 16 mois, lorsque le nombre minimal de candidats requis est atteint ;

ATTENDU que certains services de sécurité incendie sont dans l'incapacité de trouver assez de candidats pour pourvoir tous les postes libres, et ce depuis quelques années ;

ATTENDU que le revenu annuel moyen d'un pompier à temps partiel est d'environ 4 500 \$ par année (220 heures par année), dont 50 % de ces heures sont obligatoires pour l'entretien des équipements et le maintien de leur compétence ;

ATTENDU que 20 % de la rémunération est directement liée à l'assistance citoyenne et au final, moins de 5 % des appels représentent un réel combat d'incendie ;

ATTENDU que le revenu d'un pompier à temps partiel est actuellement ajouté au revenu annuel familial ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le revenu est actuellement imposé par les différents paliers gouvernementaux à $\pm 40\%$;

ATTENDU que depuis 2015 la définition d'un pompier volontaire a changé et un pompier qui fait de la garde, n'a plus droit à son crédit d'impôt provincial de 1 000 \$;

ATTENDU qu'une municipalité locale ne pourrait accorder de compensation financière en réduction de taxes ou en avantages pécuniaires sans ainsi contrevenir aux codes d'éthiques municipaux et aux lois québécoises ;

ATTENDU que la capacité de payer des citoyens est une préoccupation du monde municipal et que nos pompiers à temps partiel font partie de ceux-ci ;

ATTENDU que le monde municipal a déjà adressé des demandes aux gouvernements pour que le premier 10 000 \$ de rémunération annuelle versée aux pompiers volontaires soit exonéré et que celles-ci sont restées « *lettre morte* » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du comité de sécurité publique, volet prévention incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- d'adresser une nouvelle fois une demande aux ministres des Finances de réviser le statut des pompiers temps partiel en tenant compte des réalités des municipalités, de leurs employés et de leurs contribuables, par la réduction des impositions liées à cet emploi de première nécessité et que leurs ministères considèrent qu'un pompier recevant un T4A au fédéral et un relevé 2 au niveau provincial (État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources) inférieur à 10 000 \$ soit exempté à 100 % ;
- de demander également qu'un pompier volontaire recevant une telle rémunération pour desservir sa municipalité ne soit pas pénalisé sur sa prestation d'assurance-emploi ;
- de transmettre une copie conforme de la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec, à la députation régionale, au ministre de la Sécurité publique et à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour appui.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-119

10.4 PROJET ACQUISITION EXTINCTEUR VIRTUEL

ATTENDU que l’équipe de prévention incendie donne régulièrement des formations avec de vrais extincteurs auprès du personnel d’entreprises, étudiants du CRIFA, etc. ;

ATTENDU que l’équipement à transporter est peu pratique, ni écologique, soumis aux contraintes météorologiques et d’espace, etc.

ATTENDU la présentation d’une technologie de simulateur de feu en réalité virtuelle ;

ATTENDU que cette dernière permet la formation à la sécurité incendie avec de vrais extincteurs connectés et plusieurs mises en situation, à l’intérieur, sans émission de carbone ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du comité de sécurité publique, volet prévention incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l’offre de services de Wanadev pour la technologie YouRescue au coût de 12 910 € ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

ATTENDU que la dépense n’est toutefois pas prévue au budget 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de procéder à l’acquisition de 2 extincteurs connectés et du logiciel YouRescue, sur la base de proposition de Wanadev, telle que présentée au coût de 12 910 € ou de +/- 19 000 \$ selon le taux de conversion en vigueur ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net du même montant dans la Partie I, département «*Prévention incendie*», au sein de la catégorie de fonctions «*Activités d’investissement, Immobilisation*» au sein du poste budgétaire 23 03000 980 ;
- ▶ d’approprier le surplus libre accumulé à la fin de l’exercice financier terminé au 31 décembre 2022 pour le montant tel que décrit à la présente dans la Partie I, département «*Prévention incendie*» au paiement de la dépense afin d’équilibrer les prévisions budgétaires de l’exercice financier 2023 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures et des équipements, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations ;
- ▶ de mandater la direction de développer une offre de services facturable qui visera à rembourser en tout ou en partie les extincteurs durant la durée de leur vie utile et de la présenter à un conseil subséquent ;
- ▶ d’appliquer les revenus supplémentaires, qui seront disponibles suite à la facturation des organismes pour l’utilisation de la technologie dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Services rendus — autres services rendus*», poste budgétaire 01 23 410 100 au paiement partiel de la dépense de la technologie et de son entretien.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

10.5 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, VOLET SERVICES POLICIER DU 6 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP), Volet Services policier de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 avril 2023.

CM2023-04-120

10.6 PARL — PRIORITÉS LOCALES 2023-2024

ATTENDU que les priorités de l'année 2022-2023, au niveau local pour le Plan d'activité régional et local (PARL) de la Sûreté du Québec étaient les suivantes :

- Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur ses facteurs contributifs ;
- Effectuer des actions pour combattre le trafic et la consommation de stupéfiants dans la rue ;
- Effectuer de la prévention via une présence policière de proximité auprès des divers acteurs du milieu ;

ATTENDU que celles-ci sont toujours d'actualité pour l'année 2023-2024 pour le poste de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'afin d'assurer une continuité dans le travail amorcé, celles-ci pourraient être reconduites pour une année supplémentaire au niveau du PARL ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du comité de sécurité publique, volet services policiers de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- de reconduire les priorités suivantes, au niveau local pour le Plan d'activité régional et local (PARL) de la Sûreté du Québec 2023-2024, soit :
 - Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur ses facteurs contributifs ;
 - Effectuer des actions pour combattre le trafic et la consommation de stupéfiants dans la rue ;
 - Effectuer de la prévention via une présence policière de proximité auprès des divers acteurs du milieu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour l’en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2023-04-121

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 4-028A (2022) CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-028A.1 (2023) « *Règlement modifiant le règlement n° 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu’un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 mars 2023 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l’objet du règlement soit de modifier la composition d’un des comités régionaux de la MRC de Coaticook, soit le Comité consultatif agricole (CCA) et ce, afin de se conformer à la *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L. Q., 2021, chapitre 7) (communément appelé Projet de loi n° 67) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver et adopter le règlement n° 4-028A.1 (2023) « *Règlement modifiant le règlement n° 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne* » tel que présenté ;
- ▶ d’enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-028A.1 (2023) et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.2 GESTION CONTRACTUELLE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-04-122

**11.2.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN
CONCERTATION RÉGIONAL — AUTORISATION À
SIGNATURE**

ATTENDU que l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le ministère des Affaires municipales a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficience des planifications et des interventions sur les territoires, de même que la subsidiarité ;

ATTENDU que l'investissement régional par le biais du FRR, volet 1 de 430 000 \$ a déjà été approuvé par résolution (C. S. 26-01-0002) lors du comité de sélection de projets du MAMH tenu le 26 janvier 2023 ;

ATTENDU que l'investissement des MRC à l'entente est perçu directement à même les quotes-parts versées à la Table des MRC de l'Estrie (TME) ;

ATTENDU que la TME a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs au développement et à la concertation régionale de l'Estrie ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et le MAMH se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement en concertation régionale ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne ;

ATTENDU que par le biais de ladite entente, les PARTIES conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à la concertation régionale de la région ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet d'Entente (ESD Concertation) pour les années 2023-2024, 2024-2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver la participation de la MRC de Coaticook à l'Entente (ESD Concertation) pour les années 2023-2024 et 2024-2025 ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer l'Entente (ESD Concertation) 2023-2025 et tous les documents afférents afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et à la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

**11.2.2 ACTE DE CESSION — VENTE POUR TAXES –
AUTORISATION À SIGNATURE**

**11.2.2.1 ADJUDICATION 2017 — LOT 5 416 124 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-
EST**

ATTENDU la demande du conseiller juridique de Madame Noémie Viens à l'effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

défaut de paiement des taxes en 2017, soit le lot 5 416 124 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans bâtisse dessus construite, circonstances ou dépendance et sans numéro civique, sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) J0B 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- › d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente ;
- › d'autoriser la greffière et le préfet à le signer pour et au nom de la MRC ;
- › de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-04-124

11.2.2.2 ADJUDICATION 2015 — LOT 5 416 021 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

ATTENDU la demande du conseiller juridique de Madame Noémie Viens à l’effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2015, soit le lot 5 416 021 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans bâtisse dessus construite, circonstances ou dépendance et sans numéro civique, sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- › d’approuver le projet de cession de l’immeuble tel que décrit à la présente ;
- › d’autoriser la greffière et le préfet à le signer pour et au nom de la MRC ;
- › de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2023-04-125

11.2.2.3 ADJUDICATION 2019 — LOT 5 416 194 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

ATTENDU la demande du conseiller juridique de Monsieur André Viens à l’effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2019, soit le lot 5 416 194 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans bâtisse dessus construit, circonstances ou dépendance et sans numéro civique, sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) J0B 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU

- › d’approuver le projet de cession de l’immeuble tel que décrit à la présente ;
- › d’autoriser la greffière et le préfet à le signer pour et au nom de la MRC ;
- › de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-126

11.2.2.4 ADJUDICATION 2019 — LOT 5 416 188 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-
EST

ATTENDU la demande du conseiller juridique de Monsieur André Viens à l’effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2019, soit le lot 5 416 188 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans bâtisse dessus construit, circonstances ou dépendance et sans numéro civique, sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) J0B 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- › d’approuver le projet de cession de l’immeuble tel que décrit à la présente ;
- › d’autoriser la greffière et le préfet à le signer pour et au nom de la MRC ;
- › de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-127

**11.2.2.5 ADJUDICATION 2021 — LOT 5 416 107 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-
EST**

ATTENDU la demande du conseiller juridique de Monsieur André Viens à l’effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2021, soit le lot 5 416 107 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans bâtisse dessus construit, circonstances ou dépendance et sans numéro civique, sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- › d’approuver le projet de cession de l’immeuble tel que décrit à la présente ;
- › d’autoriser la greffière et le préfet à le signer pour et au nom de la MRC ;
- › de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-04-128

11.2.3 ÉCOCENTRE DE WATERVILLE — MODE D’ADJUDICATION DES CONTRATS À VENIR

ATTENDU que divers contrats doivent être donnés en lien avec le projet d’écocentre de Waterville ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte certaines dépenses à venir ;

ATTENDU que plusieurs de ces contrats peuvent être octroyés de gré à gré *puisque’ils comportent une dépense inférieure à 25 000 \$ et que certains sont soumis aux règles d’adjudication comme prescrit aux articles 935 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et doivent être sur invitation écrite auprès d’au moins deux (2) fournisseurs, puisque’ils comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d’appel d’offres public), mais supérieure à 25 000 \$;*

ATTENDU que la MRC a toutefois adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l’article 938.1.2, lui permettant d’accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci *comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d’appel d’offres public), mais supérieure à 25 000 \$;*

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d’appels d’offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d’assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l’équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d’octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU eu égard aux règles d’adjudication applicables d’autoriser les modes de sollicitation suivants pour les divers contrats requis pour l’écocentre de Waterville, soient :

Objet	Mode d’adjudication
Excavation et pelle	Gré à gré
Gravier et transport	Gré à gré
Asphalte (revêtement bitumineux)	Gré à gré
Blocs de béton	Gré à gré
Raccordement électrique	Gré à gré
Conteneurs (Accueil et entreposage)	Sur invitation auprès d’au moins 2 fournisseurs.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**11.3.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE INTERGÉNÉRATIONNELLE —
21 AU 27 MAI 2023**

Information est donnée à l'effet que la prochaine édition de la Semaine québécoise intergénérationnelle se déroulera du 21 au 27 mai 2023. Cette campagne a pour but de sensibiliser la population et de lutter contre l'âgeisme et l'isolement.

**11.3.3 MRC DE BÉCANCOUR — MEILLEUR ENCADREMENT
DES PERSONNES POTENTIELLEMENT VIOLENTES
LORS DE LEUR REMISE EN LIBERTÉ**

Information est donnée à l'effet que le Comité de sécurité publique de la MRC de Bécancour sollicite la population à signer la pétition déposée par l'Association des policières et policiers provinciaux (AAPQ) exigeant un meilleur encadrement des personnes potentiellement violentes lors de leur remise en liberté, suite à l'événement malheureux survenu à la fin du mois dernier. Pour les personnes intéressées, la pétition est disponible à l'adresse suivante : <https://sonicwall.url-protection.com/v1/url?o=http%3A/www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-10109/index.html>

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

**13.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-
CANTONS — DÉSIGNATION – MEMBRE
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Information est donnée à l'effet que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons est à la recherche d'un membre représentant la communauté afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme.

13.2 PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Information est donnée à l'effet que l'Assemblée générale annuelle du Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook se tiendra le 26 avril prochain à compter de 19 h.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 11.

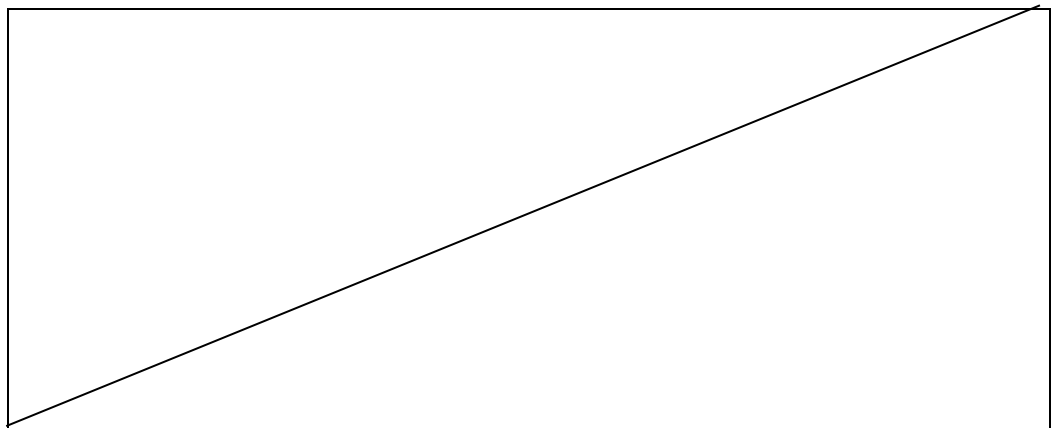
LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 19 avril 2023.

Greffière et Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

